

FICHE DE VACANCE DE POSTE OU D'EMPLOI

PÔLE Direction des Affaires Médicales : Secteur Territoires, Coopérations, Relations internationales, Réseaux

SERVICE : Réseau Périnat Centre-Val de Loire

Directeur référent : Mr CHAZAL

Président : Dr AYASS

Cadre du Service : Mme BAUDE

POSTE : Un(e) coordinateur(trice) medical(e)

Jour • Nuit

Quotité de temps de travail : 50 %

DESCRIPTION DU POSTE À POURVOIR

Grade(s) corps ou emploi(s) concerné(s) :

Médecin coordinateur du Réseau Périnat Centre-Val de Loire – Mi-temps
Spécialité : Gynécologue-Obstétricien (GO)

Horaires :

Statut de praticien hospitalier à mi-temps, contractuel ou mis à disposition

Lundi au vendredi ; pas de garde ou astreinte

Poste basé au CHU de Tours ; présence régulière requise (10 journées par mois)
Coordination régionale avec déplacements fréquents

Missions principales :

Le Réseau est une structure d'appui et d'expertise réunissant les établissements publics et privés ainsi que les professionnels libéraux et territoriaux de la région Centre-Val de Loire. Il est financé par l'ARS et met en place les organisations et procédures pour délivrer aux femmes enceintes et aux nouveau-nés les soins les plus appropriés à leur état de santé.

A – Missions générales

Le médecin Gynécologue-Obstétricien coordonnateur, en collaboration avec le président du Réseau, le pédiatre coordonnateur et la sage-femme coordinatrice est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des intervenants du réseau. Il doit veiller à l'application des différentes missions du réseau Périnat Centre-Val de Loire.

Le médecin coordonnateur participe activement à l'objectif du réseau qui vise à l'amélioration continue de la qualité des soins en impliquant les professionnels de la périnatalité des secteurs public et privé, les médecins spécialistes et généralistes, les sages-femmes du secteur libéral, les structures de suivi de l'enfance (PMI et CAMSP), les centres d'IVG, ainsi que les représentants des usagers.

Le médecin coordonnateur doit proposer des réponses adaptées aux besoins des professionnels et des usagers

B – Enseignement ou recherche clinique

- Aucune fonction universitaire requise.
- Missions de recherche clinique à titre accessoire.
- Cours ponctuels selon sollicitations.

C - Activité en Périnatalité

- Concevoir, élaborer et diffuser :

- Des protocoles médicaux communs et régionaux.
- Des référentiels de soins dans les domaines de la périnatalité.
- Des parcours de soins visant à l'harmonisation des pratiques professionnelles au sein du réseau (ex : parcours de soins de femmes enceintes, de mères).
- Des actions dans le domaine du dépistage et de la prévention.
- Des enquêtes épidémiologiques ainsi que des projets de recherche clinique pour améliorer la qualité des soins.
- Des informations pertinentes à destination des usagers.
- Des enquêtes de satisfaction auprès des usagers.

- Recenser :

Les décès maternels (durant la grossesse ou l'année qui suit l'accouchement) et les déclarer à l'INSERM dans le cadre de l'Enquête Nationale Confidentielle sur les Morts Maternelles (ENCMM).

- Participer à l'évaluation :

- Du dépistage de la trisomie 21 en région (coordonnant l'enregistrement des échographistes participant au dépistage et suivant leur contrôle qualité dans le cadre des EPP).
- De l'activité des maternités (travail sur la base du Registre Informatisé des Naissances-RIN de la région et du PMSI).
- Des pratiques professionnelles par la co-animation de Revue-Morbidité-Mortalité (RMM) et aider à proposer la formation et/ou l'information nécessaire.
- Des transferts in utero en lien avec le pôle d'expertise (du CHRU de Tours) et la plateforme COVOTEM en télémédecine.

Le tout en collaboration avec l'UREH pour le traitement des données en épidémiologie.

- Piloter des actions de formation :

- Projets en matière de simulation (hémorragies du post-partum).
- Mise en œuvre de formations déterminées par le comité de pilotage en lien avec les orientations et les demandes nationales (ARS...).

- Co-animer en lien avec les responsables de commissions, les réunions :

- RMM.
- Accès à l'IVG.
- RIN.
- Transfert périnataux.
- Suivi du Dépistage Combiné de la Trisomie 21.

Mener des groupes de travail ciblés du réseau avec la rédaction de documents, en veillant à la participation des représentants des différentes structures du réseau.

C - Missions communes avec pédiatre et sage-femme coordonnateurs et responsables de commissions

- Élaborer en collaboration :

- Le programme des journées de formation.
- Le programme de la journée régionale annuelle.
- Le programme de la rencontre annuelle de collaboration MPS en périnatalité.
- Le programme de la journée Réseau-PMI.

- Organiser, coordonner et planifier :

- Les réunions de bureau et de comité de pilotage du Réseau.
- Les réunions, événements, et formations organisées par le Réseau.

- La conception de nouveaux projets en étroite collaboration avec le Président, le Vice-président et les membres de la Cellule dans le but d'harmoniser les pratiques et créer des liens avec tous les professionnels et acteurs de santé intervenant en périnatalité dans la région.
 - Des actions de promotion de santé communautaire.
 - Les actions de prévention à destination des usagers.
- Rédiger et valider en collaboration :
 - Les documents contractualisant l'activité du réseau vis-à-vis des tutelles (ARS et CHU) : le CPOM, le suivi annuel de contrat, le bilan et compte de résultat de l'exercice.
 - Les comptes rendus de réunions.
 - Des articles et liens contribuant à l'alimentation du site.
 - La mise à jour de documents de fonctionnement du réseau.
 - Représenter :
 - Le Réseau lors de réunions institutionnelles ou de congrès.
 - Communiquer :
 - Avec les professionnels médicaux.
 - Avec les instances (ARS - CHRU).
 - Avec la FFRSP (Fédération Française des Réseaux en Santé Périnatale).
 - Avec l'UREH (traitement des données épidémiologiques).
 - Avec le GIP Centre-Val de Loire e-santé (Maitrise d'ouvrage régional).
 - En visitant différentes structures afin de présenter le Réseau, identifier les besoins et former les médecins, sages-femmes (utilisation de bases de données informatiques, au logiciel COVOTEM...).

C –Articulation du travail collaboratif et tutelle

Le praticien est recruté par le réseau Périnat Centre-Val de Loire sous la tutelle du CHRU. Il est géré administrativement par le CHRU de Tours et ses Directeurs (affaires médicales et réseaux) et est placé sous la responsabilité fonctionnelle du Président du réseau. Les missions sont conduites de manière collaborative avec le pédiatre, l'ORL, la sage-femme et les secrétaires de la cellule de coordination du Réseau.

Liens hiérarchiques

Profil technique :

- Expérience Clinique de terrain
- Expérience en santé publique
- Attrait pour l'épidémiologie

Profil personnel :

- Capacités d'organisation, dynamisme et autonomie
- Capacité d'animation de projets
- Aptitude à la communication, à l'écoute, esprit d'équipe
- Esprit d'initiative et d'adaptation
- Esprit fédérateur, capacités à convaincre, à motiver, à fédérer les équipes
- Discrétion et confidentialité
- Rigueur
- Maitrise d'outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, messagerie, internet...)
- Disponibilité sur le plan des déplacements et des horaires

RESPONSABLE À CONTACTER :

Nom et fonction
Numéro de poste

M. CHAZAL : Directeur des Réseaux - 7 36 47
Dr AYASS : Président du Réseau Périnat Centre-Val de Loire - 02 38 61 30 56

